



## **L'Ordre national des infirmiers se félicite que la Haute Autorité de Santé recommande l'extension des compétences vaccinales des infirmiers, une demande exprimée de longue date par l'Ordre**

**Communiqué de presse - Paris Le 1er février 2022**

**Dans un avis rendu public le 28 janvier 2022, La Haute Autorité de Santé préconise que les infirmiers, sages-femmes et pharmaciens puissent prescrire et administrer tous les vaccins inscrits au calendrier vaccinal aux patients de plus de 16 ans. Une demande exprimée de longue date par l'Ordre national des infirmiers, dans un souci de renforcement de la couverture vaccinale.**

Dans cet avis, assorti de conditions de formation des professionnels de santé et de renforcement de la traçabilité de la vaccination via les outils numériques, la Haute autorité de santé propose notamment d'étendre la vaccination des plus de 16 ans aux infirmiers, une mesure qui concerne les vaccins diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite (DT-polyo), papillomavirus humains, pneumocoque, hépatites A et B, méningocoques et grippe.

**L'extension des compétences vaccinales des infirmiers est portée de longue date par l'Ordre national des infirmiers, notamment dans sa contribution au Ségur de la Santé - une demande réitérée depuis le lancement de la campagne de vaccination contre la Covid-19, et l'intensification de la campagne de vaccination antigrippale, dans lesquelles les infirmiers ont été en première ligne, dans les centres de vaccination et à domicile.**

### **Contribution décisive des infirmiers dans la vaccination contre la grippe et la Covid-19**

Dans son [avis du 21 octobre 2021](#) relatif à l'extension des compétences vaccinales des infirmiers contre la grippe saisonnière, la HAS relevait déjà que « *la répartition des actes de vaccination sur la dernière campagne [témoignait] de la montée en charge de la vaccination contre la grippe* » par les infirmiers.

Dans son [avis du 28 janvier 2022](#), la Haute autorité de santé estime que « *l'épidémie de SARS-CoV-2 – et l'élargissement des compétences vaccinales accordé à de nombreux professionnels lors de la crise sanitaire – a été l'occasion de démontrer l'intérêt de cette extension pour le déploiement d'une campagne de vaccination sans précédent par des acteurs de proximité qui, en complément des médecins, jouent aussi un rôle très important dans l'information des populations* ».

**Pour Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers, « l'extension des compétences vaccinales des infirmiers répond à un enjeu prioritaire de prévention, d'autant que l'on constate d'importants retards dans le calendrier vaccinal depuis le début de la crise sanitaire. Elle garantit une meilleure couverture vaccinale de la population française puisque les infirmiers sont les derniers professionnels de santé à se rendre au domicile des patients. Enfin, c'est la reconnaissance d'une compétence infirmière déjà largement reconnue à l'étranger ».**

**Contact presse : Adrien de Casabianca 06 30 30 34 84**  
[adrien.decasabianca@gmail.com](mailto:adrien.decasabianca@gmail.com)